

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Arrêté du 13 octobre 2005 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques

NOR : DEVP0540417A

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 125-5 et R. 125-23 à R. 125-27,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'annexe au présent arrêté définit le modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques prévu par le deuxième alinéa du I de l'article L. 125-5 du code de l'environnement (1).

Art. 2. – L'imprimé est librement disponible en préfecture, sous-préfecture et en mairie et téléchargeable à partir du site internet du ministère chargé de la prévention des risques majeurs.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 octobre 2005.

Pour la ministre et par délégation :

*Le directeur de la prévention
des pollutions et des risques,
délégué aux risques majeurs,*

T. TROUVÉ

(1) L'arrêté et l'annexe seront publiés au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie et du développement durable.